

Section Laboratoires

**ATTESTATION D'ACCREDITATION****ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-7450**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :  
*The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :*

**ELECTRICITE DE FRANCE**

N° SIREN : 552081317

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**  
*Fulfils the requirements of the standard*

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :  
*and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :*

**LIEUX DE TRAVAIL / DOSIMETRIE DES TRAVAILLEURS****WORKPLACES / WORKERS DOSEMETRY**réalisées par / *performed by :***EDF - Division Production Nucléaire -Etat Major****SITE CAP AMPERE****1 place Pleyel****93282 SAINT DENIS CEDEX****France**

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe, à l'exclusion des activités réalisées dans les pays listés dans le document GEN INF 16, dont la version en vigueur est disponible sur le site internet du Cofrac ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).

*and precisely described in the attached technical appendix, excluding activities performed in the countries listed in the document GEN INF 16, the current version of which is available on our website ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr))

*Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

*Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*

Date de prise d'effet / *Valid from* : **04/02/2026**  
Date de fin de validité / *Valid until* : **30/09/2027**

Pour le Directeur Général et par délégation  
*On behalf of the General Director*

Le Responsable du Pôle Electricité – Rayonnements –  
Technologies de l'Information,  
*Pole manager - Electricity-Radiation-Information Technologies,*

DocuSigned by:  
**Jérémie FREIBURGER**  
43CFD5C124CF4F6...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.  
*This certificate is only valid if associated with the technical appendix.*

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).  
*The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.  
*The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21      Siret : 397 879 487 00031 <a href="http://www.cofrac.fr">www.cofrac.fr</a>
--



Section Laboratoires

## **ANNEXE TECHNIQUE**

### **à l'attestation N° 1-7450**

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

**EDF - Division Production Nucléaire -Etat Major**  
**SITE CAP AMPERE**  
**1 place Pleyel**  
**93282 SAINT DENIS CEDEX**  
**France**

Dans ses sites :

**CNPE - BELLEVILLE - BP 11 - 18240 ERE**

**CNPE - CATTENOM - BP 41 - 57570 CATTENOM**

**CNPE - CHINON - BP 78 - 37420 AVOINE**

**CNPE - CHOOZ - BP 174 - 08600 GIVET**

**CNPE - CIVAUX - BP 64 - 86320 CIVAUX**

**CNPE - CRUAS MEYSSE - BP 30 - 07350 CRUAS**

**CNPE - DAMPIERRE EN BURLY - BP 18 - 45570 OUZOUEUR SUR LOIRE**

**CNPE - FESSENHEIM - BP15 - 68740 FESSENHEIM**

**CNPE - FLAMANVILLE - BP 4 - 50340 LES PIEUX**

**CNPE - GOLFECH - BP 24 - 82401 VALENCE D'AGEN CEDEX**

**CNPE - GRAVELINES - BP 49 - 59820 GRAVELINES**

**CNPE - LE BLAYAIS - BP 27 - 33820 SAINT CIERS SUR GIRONDE**

**CNPE - LE BUGEY - BP 60120 - 01155 LAGNIEU CEDEX**

**CNPE - NOGENT - BP 62 - 10401 NOGENT SUR SEINE**

**CNPE - PALUEL - BP 854 - 76370 CANY BARVILLE**

**CNPE - PENLY - BP 854 - 76370 DIEPPE CEDEX**

**CNPE - SAINT ALBAN - BP 31 - 38550 SAINT MAURICE L'EXIL**

**CNPE - SAINT LAURENT - BP 42 - 41220 SAINT LAURENT DES EAUX**

**CNPE - TRICASTIN - BP 40009 - 26131 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX**

Elle porte sur : voir pages suivantes

Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

# LIEUX DE TRAVAIL / Dosimétrie des travailleurs / Essais en anthroporadiométrie (dosimétrie interne) (ANTHROPO) <i>Exigences spécifiques pour l'accréditation des laboratoires chargés de procéder à la surveillance individuelle de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants (LAB REF 37)</i>				
Objet soumis à essai	Caractéristiques mesurées (y compris le domaine de mesure)	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Remarques
Organisme entier	<p>Domaine d'énergie de 360 keV à 1350 keV</p> <p>Domaine de mesure de l'activité : de l'ordre de 300 Bq (limite de détection a priori pour le Cobalt 60) à la borne supérieure fixée à 100 kBq</p>	<p>Mesure directe qualitative et quantitative par spectrométrie gamma sur détecteur NaI (Thallium)</p>	<p>« Réaliser la mesure, valider et transmettre les résultats » ATP3 MESURE MS</p> <p>« Valider la méthode interne » ATP3 VALID METHODE MS</p> <p>« Estimer les incertitudes » ATP3 INCERTITUDES MS</p> <p>« Assurer la confirmation et le suivi métrologique » ATP3 METROLOGIE MS</p>	<p>Examen anthropo-Gammamétrie</p> <p>Sujet debout</p> <p>Détecteurs non collimatés</p>

Site : CNPE - CATTENOM - BP 41 - 57570 CATTENOM - France

Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

# LIEUX DE TRAVAIL / Dosimétrie des travailleurs / Essais en anthroporadiométrie (dosimétrie interne) (ANTHROPO) <i>Exigences spécifiques pour l'accréditation des laboratoires chargés de procéder à la surveillance individuelle de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants (LAB REF 37)</i>				
Objet soumis à essai	Caractéristiques mesurées (y compris le domaine de mesure)	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Remarques
Organisme entier	<p>Domaine d'énergie de 360 keV à 1350 keV</p> <p>Domaine de mesure de l'activité : de l'ordre de 300 Bq (limite de détection a priori pour le Cobalt 60) à la borne supérieure fixée à 100 kBq</p>	<p>Mesure directe qualitative et quantitative par spectrométrie gamma sur détecteur NaI (Thallium)</p>	<p><u>Méthodes internes :</u></p> <p>« Réaliser la mesure, valider et transmettre les résultats » ATP3 MESURE MS</p> <p>« Valider la méthode interne » ATP3 VALID METHODE MS</p> <p>« Estimer les incertitudes » ATP3 INCERTITUDES MS</p> <p>« Assurer la confirmation et le suivi métrologique » ATP3 METROLOGIE MS</p>	<p>Examen anthropo-Gammamétrie</p> <p>Sujet debout</p> <p>Détecteurs non collimatés</p>

Site : CNPE - CHINON - BP 78 - 37420 AVOINE - France

Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

# LIEUX DE TRAVAIL / Dosimétrie des travailleurs / Essais en anthroporadiométrie (dosimétrie interne) (ANTHROPO) <i>Exigences spécifiques pour l'accréditation des laboratoires chargés de procéder à la surveillance individuelle de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants (LAB REF 37)</i>				
Objet soumis à essai	Caractéristiques mesurées (y compris le domaine de mesure)	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Remarques
Organisme entier	<p>Domaine d'énergie de 360 keV à 1350 keV</p> <p>Domaine de mesure de l'activité : de l'ordre de 300 Bq (limite de détection a priori pour le Cobalt 60) à la borne supérieure fixée à 100 kBq</p>	<p>Mesure directe qualitative et quantitative par spectrométrie gamma sur détecteur NaI (Thallium)</p>	<p><u>Méthodes internes :</u></p> <p>« Réaliser la mesure, valider et transmettre les résultats » ATP3 MESURE MS</p> <p>« Valider la méthode interne » ATP3 VALID METHODE MS</p> <p>« Estimer les incertitudes » ATP3 INCERTITUDES MS</p> <p>« Assurer la confirmation et le suivi métrologique » ATP3 METROLOGIE MS</p>	<p>Examen anthropo-Gammamétrie</p> <p>Sujet debout</p> <p>Détecteurs non collimatés</p>

Site : CNPE - CHOOZ - BP 174 - 08600 GIVET - France

Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

# LIEUX DE TRAVAIL / Dosimétrie des travailleurs / Essais en anthroporadiométrie (dosimétrie interne) (ANTHROPO) <i>Exigences spécifiques pour l'accréditation des laboratoires chargés de procéder à la surveillance individuelle de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants (LAB REF 37)</i>				
Objet soumis à essai	Caractéristiques mesurées (y compris le domaine de mesure)	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Remarques
Organisme entier	<p>Domaine d'énergie de 360 keV à 1350 keV</p> <p>Domaine de mesure de l'activité : de l'ordre de 300 Bq (limite de détection a priori pour le Cobalt 60) à la borne supérieure fixée à 100 kBq</p>	<p>Mesure directe qualitative et quantitative par spectrométrie gamma sur détecteur NaI (Thallium)</p>	<p><u>Méthodes internes :</u></p> <p>« Réaliser la mesure, valider et transmettre les résultats » ATP3 MESURE MS</p> <p>« Valider la méthode interne » ATP3 VALID METHODE MS</p> <p>« Estimer les incertitudes » ATP3 INCERTITUDES MS</p> <p>« Assurer la confirmation et le suivi métrologique » ATP3 METROLOGIE MS</p>	<p>Examen anthropo-Gammamétrie</p> <p>Sujet debout</p> <p>Détecteurs non collimatés</p>

Site : CNPE - CIVAUX - BP 64 - 86320 CIVAUX - France

Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

# LIEUX DE TRAVAIL / Dosimétrie des travailleurs / Essais en anthroporadiométrie (dosimétrie interne) (ANTHROPO) <i>Exigences spécifiques pour l'accréditation des laboratoires chargés de procéder à la surveillance individuelle de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants (LAB REF 37)</i>				
Objet soumis à essai	Caractéristiques mesurées (y compris le domaine de mesure)	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Remarques
Organisme entier	<p>Domaine d'énergie de 360 keV à 1350 keV</p> <p>Domaine de mesure de l'activité : de l'ordre de 300 Bq (limite de détection a priori pour le Cobalt 60) à la borne supérieure fixée à 100 kBq</p>	<p>Mesure directe qualitative et quantitative par spectrométrie gamma sur détecteur NaI (Thallium)</p>	<p><u>Méthodes internes :</u></p> <p>« Réaliser la mesure, valider et transmettre les résultats » ATP3 MESURE MS</p> <p>« Valider la méthode interne » ATP3 VALID METHODE MS</p> <p>« Estimer les incertitudes » ATP3 INCERTITUDES MS</p> <p>« Assurer la confirmation et le suivi métrologique » ATP3 METROLOGIE MS</p>	<p>Examen anthropo-Gammamétrie</p> <p>Sujet debout</p> <p>Détecteurs non collimatés</p>

Site : CNPE - CRUAS MEYSSE - BP 30 - 07350 CRUAS - France

Portée **FIXE** : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

# LIEUX DE TRAVAIL / Dosimétrie des travailleurs / Essais en anthroporadiométrie (dosimétrie interne) (ANTHROPO) <i>Exigences spécifiques pour l'accréditation des laboratoires chargés de procéder à la surveillance individuelle de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants (LAB REF 37)</i>				
Objet soumis à essai	Caractéristiques mesurées (y compris le domaine de mesure)	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Remarques
Organisme entier	<p>Domaine d'énergie de 360 keV à 1350 keV</p> <p>Domaine de mesure de l'activité : de l'ordre de 300 Bq (limite de détection a priori pour le Cobalt 60) à la borne supérieure fixée à 100 kBq</p>	<p>Mesure directe qualitative et quantitative par spectrométrie gamma sur détecteur NaI (Thallium)</p>	<p><u>Méthodes internes :</u></p> <p>« Réaliser la mesure, valider et transmettre les résultats » ATP3 MESURE MS</p> <p>« Valider la méthode interne » ATP3 VALID METHODE MS</p> <p>« Estimer les incertitudes » ATP3 INCERTITUDES MS</p> <p>« Assurer la confirmation et le suivi métrologique » ATP3 METROLOGIE MS</p>	<p>Examen anthropo-Gammamétrie</p> <p>Sujet debout</p> <p>Détecteurs non collimatés</p>

Site : CNPE - DAMPIERRE EN BURLY - BP 18 - 45570 OUZOUEUR SUR LOIRE - France

Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

# LIEUX DE TRAVAIL / Dosimétrie des travailleurs / Essais en anthroporadiométrie (dosimétrie interne) (ANTHROPO) <i>Exigences spécifiques pour l'accréditation des laboratoires chargés de procéder à la surveillance individuelle de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants (LAB REF 37)</i>				
Objet soumis à essai	Caractéristiques mesurées (y compris le domaine de mesure)	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Remarques
Organisme entier	<p>Domaine d'énergie de 360 keV à 1350 keV</p> <p>Domaine de mesure de l'activité : de l'ordre de 300 Bq (limite de détection a priori pour le Cobalt 60) à la borne supérieure fixée à 100 kBq</p>	<p>Mesure directe qualitative et quantitative par spectrométrie gamma sur détecteur NaI (Thallium)</p>	<p><u>Méthodes internes :</u></p> <p>« Réaliser la mesure, valider et transmettre les résultats » ATP3 MESURE MS</p> <p>« Valider la méthode interne » ATP3 VALID METHODE MS</p> <p>« Estimer les incertitudes » ATP3 INCERTITUDES MS</p> <p>« Assurer la confirmation et le suivi métrologique » ATP3 METROLOGIE MS</p>	<p>Examen anthropo-Gammamétrie</p> <p>Sujet debout</p> <p>Détecteurs non collimatés</p>

Site : CNPE - FESSENHEIM - BP15 - 68740 FESSENHEIM - France

Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

# LIEUX DE TRAVAIL / Dosimétrie des travailleurs / Essais en anthroporadiométrie (dosimétrie interne) (ANTHROPO)				
<i>Exigences spécifiques pour l'accréditation des laboratoires chargés de procéder à la surveillance individuelle de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants (LAB REF 37)</i>				
Objet soumis à essai	Caractéristiques mesurées (y compris le domaine de mesure)	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Remarques
Organisme entier	<p>Domaine d'énergie de 360 keV à 1350 keV</p> <p>Domaine de mesure de l'activité : de l'ordre de 300 Bq (limite de détection a priori pour le Cobalt 60) à la borne supérieure fixée à 100 kBq</p>	<p>Mesure directe qualitative et quantitative par spectrométrie gamma sur détecteur NaI (Thallium)</p>	<p><u>Méthodes internes :</u></p> <p>« Réaliser la mesure, valider et transmettre les résultats » ATP3 MESURE MS</p> <p>« Valider la méthode interne » ATP3 VALID METHODE MS</p> <p>« Estimer les incertitudes » ATP3 INCERTITUDES MS</p> <p>« Assurer la confirmation et le suivi métrologique » ATP3 METROLOGIE MS</p>	<p>Examen anthropo-Gammamétrie</p> <p>Sujet debout</p> <p>Détecteurs non collimatés</p>

Site : CNPE - FLAMANVILLE - BP 4 - 50340 LES PIEUX - France

Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

# LIEUX DE TRAVAIL / Dosimétrie des travailleurs / Essais en anthroporadiométrie (dosimétrie interne) (ANTHROPO)				
<i>Exigences spécifiques pour l'accréditation des laboratoires chargés de procéder à la surveillance individuelle de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants (LAB REF 37)</i>				
Objet soumis à essai	Caractéristiques mesurées (y compris le domaine de mesure)	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Remarques
Organisme entier	<p>Domaine d'énergie de 360 keV à 1350 keV</p> <p>Domaine de mesure de l'activité : de l'ordre de 300 Bq (limite de détection a priori pour le Cobalt 60) à la borne supérieure fixée à 100 kBq</p>	<p>Mesure directe qualitative et quantitative par spectrométrie gamma sur détecteur NaI (Thallium)</p>	<p><u>Méthodes internes :</u></p> <p>« Réaliser la mesure, valider et transmettre les résultats » ATP3 MESURE MS</p> <p>« Valider la méthode interne » ATP3 VALID METHODE MS</p> <p>« Estimer les incertitudes » ATP3 INCERTITUDES MS</p> <p>« Assurer la confirmation et le suivi métrologique » ATP3 METROLOGIE MS</p>	<p>Examen anthropo-Gammamétrie</p> <p>Sujet debout</p> <p>Détecteurs non collimatés</p>

Site : CNPE - GOLFECH - BP 24 - 82401 VALENCE D'AGEN CEDEX - France

Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

# LIEUX DE TRAVAIL / Dosimétrie des travailleurs / Essais en anthroporadiométrie (dosimétrie interne) (ANTHROPO) <i>Exigences spécifiques pour l'accréditation des laboratoires chargés de procéder à la surveillance individuelle de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants (LAB REF 37)</i>				
Objet soumis à essai	Caractéristiques mesurées (y compris le domaine de mesure)	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Remarques
Organisme entier	<p>Domaine d'énergie de 360 keV à 1350 keV</p> <p>Domaine de mesure de l'activité : de l'ordre de 300 Bq (limite de détection a priori pour le Cobalt 60) à la borne supérieure fixée à 100 kBq</p>	<p>Mesure directe qualitative et quantitative par spectrométrie gamma sur détecteur NaI (Thallium)</p>	<p><u>Méthodes internes :</u></p> <p>« Réaliser la mesure, valider et transmettre les résultats » ATP3 MESURE MS</p> <p>« Valider la méthode interne » ATP3 VALID METHODE MS</p> <p>« Estimer les incertitudes » ATP3 INCERTITUDES MS</p> <p>« Assurer la confirmation et le suivi métrologique » ATP3 METROLOGIE MS</p>	<p>Examen anthropo-Gammamétrie</p> <p>Sujet debout</p> <p>Détecteurs non collimatés</p>

Site : CNPE - GRAVELINES - BP 49 - 59820 GRAVELINES - France

Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

# LIEUX DE TRAVAIL / Dosimétrie des travailleurs / Essais en anthroporadiométrie (dosimétrie interne) (ANTHROPO) <i>Exigences spécifiques pour l'accréditation des laboratoires chargés de procéder à la surveillance individuelle de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants (LAB REF 37)</i>				
Objet soumis à essai	Caractéristiques mesurées (y compris le domaine de mesure)	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Remarques
Organisme entier	<p>Domaine d'énergie de 360 keV à 1350 keV</p> <p>Domaine de mesure de l'activité : de l'ordre de 300 Bq (limite de détection a priori pour le Cobalt 60) à la borne supérieure fixée à 100 kBq</p>	<p>Mesure directe qualitative et quantitative par spectrométrie gamma sur détecteur NaI (Thallium)</p>	<p><u>Méthodes internes :</u></p> <p>« Réaliser la mesure, valider et transmettre les résultats » ATP3 MESURE MS</p> <p>« Valider la méthode interne » ATP3 VALID METHODE MS</p> <p>« Estimer les incertitudes » ATP3 INCERTITUDES MS</p> <p>« Assurer la confirmation et le suivi métrologique » ATP3 METROLOGIE MS</p>	<p>Examen anthropo-Gammamétrie</p> <p>Sujet debout</p> <p>Détecteurs non collimatés</p>

Site : CNPE - LE BLAYAIS - BP 27 - 33820 SAINT CIERS SUR GIRONDE - France

Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

# LIEUX DE TRAVAIL / Dosimétrie des travailleurs / Essais en anthroporadiométrie (dosimétrie interne) (ANTHROPO) <i>Exigences spécifiques pour l'accréditation des laboratoires chargés de procéder à la surveillance individuelle de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants (LAB REF 37)</i>				
Objet soumis à essai	Caractéristiques mesurées (y compris le domaine de mesure)	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Remarques
Organisme entier	<p>Domaine d'énergie de 360 keV à 1350 keV</p> <p>Domaine de mesure de l'activité : de l'ordre de 300 Bq (limite de détection a priori pour le Cobalt 60) à la borne supérieure fixée à 100 kBq</p>	<p>Mesure directe qualitative et quantitative par spectrométrie gamma sur détecteur NaI (Thallium)</p>	<p><u>Méthodes internes :</u></p> <p>« Réaliser la mesure, valider et transmettre les résultats » ATP3 MESURE MS</p> <p>« Valider la méthode interne » ATP3 VALID METHODE MS</p> <p>« Estimer les incertitudes » ATP3 INCERTITUDES MS</p> <p>« Assurer la confirmation et le suivi métrologique » ATP3 METROLOGIE MS</p>	<p>Examen anthropo-Gammamétrie</p> <p>Sujet debout</p> <p>Détecteurs non collimatés</p>

Site : CNPE - LE BUGEY - BP 60120 - 01155 LAGNIEU CEDEX - France

Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

# LIEUX DE TRAVAIL / Dosimétrie des travailleurs / Essais en anthroporadiométrie (dosimétrie interne) (ANTHROPO) <i>Exigences spécifiques pour l'accréditation des laboratoires chargés de procéder à la surveillance individuelle de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants (LAB REF 37)</i>				
Objet soumis à essai	Caractéristiques mesurées (y compris le domaine de mesure)	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Remarques
Organisme entier	<p>Domaine d'énergie de 360 keV à 1350 keV</p> <p>Domaine de mesure de l'activité : de l'ordre de 300 Bq (limite de détection a priori pour le Cobalt 60) à la borne supérieure fixée à 100 kBq</p>	<p>Mesure directe qualitative et quantitative par spectrométrie gamma sur détecteur NaI (Thallium)</p>	<p><u>Méthodes internes :</u></p> <p>« Réaliser la mesure, valider et transmettre les résultats » ATP3 MESURE MS</p> <p>« Valider la méthode interne » ATP3 VALID METHODE MS</p> <p>« Estimer les incertitudes » ATP3 INCERTITUDES MS</p> <p>« Assurer la confirmation et le suivi métrologique » ATP3 METROLOGIE MS</p>	<p>Examen anthropo-Gammamétrie</p> <p>Sujet debout</p> <p>Détecteurs non collimatés</p>

Site : CNPE - NOGENT - BP 62 - 10401 NOGENT SUR SEINE - France

Portée **FIXE** : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

# LIEUX DE TRAVAIL / Dosimétrie des travailleurs / Essais en anthroporadiométrie (dosimétrie interne) (ANTHROPO) <i>Exigences spécifiques pour l'accréditation des laboratoires chargés de procéder à la surveillance individuelle de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants (LAB REF 37)</i>				
Objet soumis à essai	Caractéristiques mesurées (y compris le domaine de mesure)	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Remarques
Organisme entier	<p>Domaine d'énergie de 360 keV à 1350 keV</p> <p>Domaine de mesure de l'activité : de l'ordre de 300 Bq (limite de détection a priori pour le Cobalt 60) à la borne supérieure fixée à 100 kBq</p>	<p>Mesure directe qualitative et quantitative par spectrométrie gamma sur détecteur NaI (Thallium)</p>	<p><u>Méthodes internes :</u></p> <p>« Réaliser la mesure, valider et transmettre les résultats » ATP3 MESURE MS</p> <p>« Valider la méthode interne » ATP3 VALID METHODE MS</p> <p>« Estimer les incertitudes » ATP3 INCERTITUDES MS</p> <p>« Assurer la confirmation et le suivi métrologique » ATP3 METROLOGIE MS</p>	<p>Examen anthropo-Gammamétrie</p> <p>Sujet debout</p> <p>Détecteurs non collimatés</p>

Site : CNPE - PALUEL - BP 854 - 76370 CANY BARVILLE - France

Portée **FIXE** : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

# LIEUX DE TRAVAIL / Dosimétrie des travailleurs / Essais en anthroporadiométrie (dosimétrie interne) (ANTHROPO) <i>Exigences spécifiques pour l'accréditation des laboratoires chargés de procéder à la surveillance individuelle de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants (LAB REF 37)</i>				
Objet soumis à essai	Caractéristiques mesurées (y compris le domaine de mesure)	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Remarques
Organisme entier	<p>Domaine d'énergie de 360 keV à 1350 keV</p> <p>Domaine de mesure de l'activité : de l'ordre de 300 Bq (limite de détection a priori pour le Cobalt 60) à la borne supérieure fixée à 100 kBq</p>	<p>Mesure directe qualitative et quantitative par spectrométrie gamma sur détecteur NaI (Thallium)</p>	<p><u>Méthodes internes :</u></p> <p>« Réaliser la mesure, valider et transmettre les résultats » ATP3 MESURE MS</p> <p>« Valider la méthode interne » ATP3 VALID METHODE MS</p> <p>« Estimer les incertitudes » ATP3 INCERTITUDES MS</p> <p>« Assurer la confirmation et le suivi métrologique » ATP3 METROLOGIE MS</p>	<p>Examen anthropo-Gammamétrie</p> <p>Sujet debout</p> <p>Détecteurs non collimatés</p>

Site : CNPE - PENLY - BP 854 - 76370 DIEPPE CEDEX - France

Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

# LIEUX DE TRAVAIL / Dosimétrie des travailleurs / Essais en anthroporadiométrie (dosimétrie interne) (ANTHROPO) <i>Exigences spécifiques pour l'accréditation des laboratoires chargés de procéder à la surveillance individuelle de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants (LAB REF 37)</i>				
Objet soumis à essai	Caractéristiques mesurées (y compris le domaine de mesure)	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Remarques
Organisme entier	<p>Domaine d'énergie de 360 keV à 1350 keV</p> <p>Domaine de mesure de l'activité : de l'ordre de 300 Bq (limite de détection a priori pour le Cobalt 60) à la borne supérieure fixée à 100 kBq</p>	<p>Mesure directe qualitative et quantitative par spectrométrie gamma sur détecteur NaI (Thallium)</p>	<p><u>Méthodes internes :</u></p> <p>« Réaliser la mesure, valider et transmettre les résultats » ATP3 MESURE MS</p> <p>« Valider la méthode interne » ATP3 VALID METHODE MS</p> <p>« Estimer les incertitudes » ATP3 INCERTITUDES MS</p> <p>« Assurer la confirmation et le suivi métrologique » ATP3 METROLOGIE MS</p>	<p>Examen anthropo-Gammamétrie</p> <p>Sujet debout</p> <p>Détecteurs non collimatés</p>

Site : CNPE - SAINT ALBAN - BP 31 - 38550 SAINT MAURICE L'EXIL - France

Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

# LIEUX DE TRAVAIL / Dosimétrie des travailleurs / Essais en anthroporadiométrie (dosimétrie interne) (ANTHROPO) <i>Exigences spécifiques pour l'accréditation des laboratoires chargés de procéder à la surveillance individuelle de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants (LAB REF 37)</i>				
Objet soumis à essai	Caractéristiques mesurées (y compris le domaine de mesure)	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Remarques
Organisme entier	<p>Domaine d'énergie de 360 keV à 1350 keV</p> <p>Domaine de mesure de l'activité : de l'ordre de 300 Bq (limite de détection a priori pour le Cobalt 60) à la borne supérieure fixée à 100 kBq</p>	<p>Mesure directe qualitative et quantitative par spectrométrie gamma sur détecteur NaI (Thallium)</p>	<p><u>Méthodes internes :</u></p> <p>« Réaliser la mesure, valider et transmettre les résultats » ATP3 MESURE MS</p> <p>« Valider la méthode interne » ATP3 VALID METHODE MS</p> <p>« Estimer les incertitudes » ATP3 INCERTITUDES MS</p> <p>« Assurer la confirmation et le suivi métrologique » ATP3 METROLOGIE MS</p>	<p>Examen anthropo-Gammamétrie</p> <p>Sujet debout</p> <p>Détecteurs non collimatés</p>

Site : CNPE - SAINT LAURENT - BP 42 - 41220 SAINT LAURENT DES EAUX - France

Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

# LIEUX DE TRAVAIL / Dosimétrie des travailleurs / Essais en anthroporadiométrie (dosimétrie interne) (ANTHROPO) <i>Exigences spécifiques pour l'accréditation des laboratoires chargés de procéder à la surveillance individuelle de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants (LAB REF 37)</i>				
Objet soumis à essai	Caractéristiques mesurées (y compris le domaine de mesure)	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Remarques
Organisme entier	<p>Domaine d'énergie de 360 keV à 1350 keV</p> <p>Domaine de mesure de l'activité : de l'ordre de 300 Bq (limite de détection a priori pour le Cobalt 60) à la borne supérieure fixée à 100 kBq</p>	<p>Mesure directe qualitative et quantitative par spectrométrie gamma sur détecteur NaI (Thallium)</p>	<p><u>Méthodes internes :</u></p> <p>« Réaliser la mesure, valider et transmettre les résultats » ATP3 MESURE MS</p> <p>« Valider la méthode interne » ATP3 VALID METHODE MS</p> <p>« Estimer les incertitudes » ATP3 INCERTITUDES MS</p> <p>« Assurer la confirmation et le suivi métrologique » ATP3 METROLOGIE MS</p>	<p>Examen anthropo-Gammamétrie</p> <p>Sujet debout</p> <p>Détecteurs non collimatés</p>

Site : CNPE - TRICASTIN - BP 40009 - 26131 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX - France

Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

# LIEUX DE TRAVAIL / Dosimétrie des travailleurs / Essais en anthroporadiométrie (dosimétrie interne) (ANTHROPO) <i>Exigences spécifiques pour l'accréditation des laboratoires chargés de procéder à la surveillance individuelle de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants (LAB REF 37)</i>				
Objet soumis à essai	Caractéristiques mesurées (y compris le domaine de mesure)	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Remarques
Organisme entier	<p>Domaine d'énergie de 360 keV à 1350 keV</p> <p>Domaine de mesure de l'activité : de l'ordre de 300 Bq (limite de détection a priori pour le Cobalt 60) à la borne supérieure fixée à 100 kBq</p>	<p>Mesure directe qualitative et quantitative par spectrométrie gamma sur détecteur NaI (Thallium)</p>	<p><u>Méthodes internes :</u></p> <p>« Réaliser la mesure, valider et transmettre les résultats » ATP3 MESURE MS</p> <p>« Valider la méthode interne » ATP3 VALID METHODE MS</p> <p>« Estimer les incertitudes » ATP3 INCERTITUDES MS</p> <p>« Assurer la confirmation et le suivi métrologique » ATP3 METROLOGIE MS</p>	<p>Examen anthropo-Gammamétrie</p> <p>Sujet debout</p> <p>Détecteurs non collimatés</p>

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Date de prise d'effet : **04/02/2026** Date de fin de validité : **30/09/2027**

Cette annexe technique peut faire l'objet de modifications de la part du Cofrac et dans cette hypothèse, la nouvelle annexe technique annule et remplace toute annexe technique précédemment émise.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)